

# Castaner, les amendes illégales ne seront pas payées



On va parler interdiction abusive de faire du vélo, mais pas que. Car cela serait trop réducteur des incohérences de « l'incompétence » de nos dirigeants, que nombre de penseurs d'après-pandémie préfèrent évoquer sans risquer d'autres accusations, y compris dans le camp patriote.

Heureusement, au bugne à bugne, chaque jour, c'est un plaisir que d'apprendre telle ou telle action judiciaire concrète contre les serviteurs criminels de l'État-Macron. Entendons bien : l'État des contribuables ne sera pas seul dans les box des accusés.

Parmi les innombrables plaintes nominatives et recours déposés en fonction des formes ad hoc de chaque juridiction, celui très attendu de ce lundi 4 mai. L'avocate Muriel Bodin, après mise en demeure du Premier ministre Édouard Philippe et du deuxième ministre de la Santé de l'affaire du Coronavirus, Olivier Véran, va saisir le Conseil d'État.

Elle propose au passage, à tout citoyen qui le souhaite, de

s'associer à ce référé-suspension, dans les formes précisées \*  
« *mandat à maître Muriel Bodin pour me représenter devant le Conseil d'État dans le cadre du recours en annulation et en référé contre les dispositions du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dans sa rédaction issue du décret n°2020-314 du 25 mars 2020 et du décret n° 2020-337 du 26 mars 2020.* ». Il s'agit de l'interdiction de la chloroquine aux médecins de ville et de ses conséquences mortelles.

**Attestation dérogatoire sur smartphone et doctrine fantaisiste : l'interdiction du vélo, émise par l'Intérieur sur Twitter, était bien illégale**

La Fédération française des usagers de la bicyclette avait donc déposé un référé-liberté, au motif qu'étaient autorisés les fameux « *déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie* ».

On se souvient d'ailleurs, qu'à peine élaborée par les services du ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, l'application pour smartphone faisait l'objet d'une ribambelle de mises à jour.

Résultat des courses – sans jeu de mots, par la grâce de certains policiers et gendarmes zélés, des contraventions ont plu comme des coups de pédales.

Nextinpact, à qui rien de ces histoires n'échappe, relate :  
« *Dans ses écritures, le ministre avait en effet finalement reconnu que « la pratique de la bicyclette n'étant interdite pour aucun des déplacements autorisés par le décret du 23 mars*

2020 », alors même que son fil Twitter, celui du ministère des Sports ou encore celui de plusieurs préfets était affirmé l'inverse. »

Le fil Twitter de [marc rees @reesmarc](https://twitter.com/reesmarc) témoigne de ces incongruités : <https://twitter.com/reesmarc> source : <https://www.nextinpact.com/news/108947-inventee-par-linterieur-sur-twitter-interdiction-velo-etait-bien-illegale.htm>

Reste désormais à tirer les conséquences (pécuniaires) de ces abus de verbalisation.

**Maître Carlo Brusa estime « que le confinement imposé aux Français est totalement illégal ! » Il explique pourquoi et l'action qu'il va mener**

<https://www.youtube.com/watch?v=0JV1yKKEF1s>

**Les autres actions en cours à ce jour (celles qui ont été médiatisées)**

Le confinement imposé aux Français est totalement illégal : action !

<https://ripostelaique.com/le-confinement-impose-aux-francais-est-totalement-illegal-action.html>

Covid-19 : le Conseil d'État, un des derniers remparts de Macron, se lézarde

<https://ripostelaique.com/covid-19-le-conseil-detat-un-des-derniers-remparts-de-macron-se-lezarde.html>

Le pouvoir Macron a peur, la preuve par l'avocate Alexandra Dupuy

<https://ripostelaique.com/le-pouvoir-macron-a-peur-la-preuve-par-lavocate-alexandra-dupuy.html>

Macron lance un argus d'indemnisation des morts du Covid-19

<https://ripostelaique.com/macron-lance-un-argus-dindemnisation-des-morts-du-covid-19.html>

Maître Di Vizio, avocat des médecins, votre action est vouée à l'échec

<https://ripostelaique.com/maitre-di-vizio-avocat-des-medecins-votre-action-est-vouee-a-lechec.html>

L'avocat Régis de Castelnau réclame la responsabilité personnelle des décideurs publics

<https://youtu.be/YM1JMX5w3sQ>

\* Le décret limitant l'hydroxychloroquine attaqué par Muriel Bodin

Publié le 19 avril 2020 par [Jacques Chassaing](#)

<https://ripostelaique.com/le-decret-limitant-lhydroxychloroquine-attaque-par-lavocate-muriel-bodin.html>

### **Sur le même sujet**

La chloroquine classée vénéneuse, sauf pour l'armée !

Publié le 30 avril 2020 par [Jacques Chassaing](#)  
<https://ripostelaique.com/la-chloroquine-classee-veneneuse-sauf-pour-larmee.html>

Ces morts de leur faute : nos politicards peuvent-ils s'en sortir ?

Publié le 26 avril 2020 par [Jacques Chassaing](#)

<https://ripostelaique.com/ces-morts-dont-ils-sont-responsables-nos-politicards-peuvent-ils-sen-sortir.html>

### **Jacques CHASSAING**

IMPORTANT : Tous les liens et renvois mentionnés dans cet

article constituent des éléments factuels corroborés, à l'appui des opinions et des faits exprimés par l'auteur Jacques Chassaing, ici, ainsi que dans tous les articles qu'il signe.